

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 2 mars 2026 19:30 à Salle de la Mairie

Quorum : 8

Membres présents :

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Sandrine BORDE (donne pouvoir à : Philippe BUSSERON)

Membres Absents :

Grégory BIDET, Serge DEBOURGES, Nadia HADJI, Laurent MARION, Joffrey MASSON

Président de séance : Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle MENAT

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal du 10/02/2026	Philippe BUSSERON
2	Délibération 1 - Redevance assainissement	Philippe BUSSERON
3	Délibération 2 - Résultat provisoire commune	Philippe BUSSERON
4	Délibération 3 - Résultat 2025 Service Assainissement	Philippe BUSSERON
5	Délibération 4- Budget 2026 commune	Philippe BUSSERON
6	Délibération 5 - Budget 2026 Service Assainissement	Philippe BUSSERON

Détails des projets / délibérations :

Délibération 1 - Redevance assainissement

Monsieur le Maire propose le montant de la redevance d'assainissement pour le budget 2026. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe la redevance assainissement à 1,15 euros le m3 (un euro et quinze centimes) à compter de l'année 2026. La facturation sera établie à réception du rôle du SIVOM.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BORDE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 5

Délibération 2 - Résultat provisoire commune

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- précise que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU :
- dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

un excédent de fonctionnement de : 384 654,92 €
un excédent reporté de : 376 036,12 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 760 691,04 €

un déficit d'investissement de : 44 210,34 €
un déficit des restes à réaliser de : 246 051,00 €
Soit un besoin de financement de : 290 261,34 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 :
EXCÉDENT : 760 691,04 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)
290 261,34 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)
470 429,70 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT
44 210,34 €

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BORDE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 5

Délibération 3 - Résultat 2025 Service Assainissement

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la

prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- précise que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU :

- dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

un déficit de fonctionnement de : 1 359,66 €
 un excédent reporté de : 1 334,57 €
 Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 25,09 €

un excédent d'investissement de : 7 150,24 €
 un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
 Soit un excédent de financement de : 7 150,24 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 :
 DEFICIT : 25,09 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)
 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT
 25,09 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT
 7 150,24 €

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BORDE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Nathalie MAY
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix
 N'ont pas pris part au vote : 0
 Absents lors du vote : 5

Délibération 4- Budget 2026 commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Philippe BUSSERON, Maire, vote les propositions nouvelle du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 1 219 600,89 €
 Recettes : 1 465 651,89 €

Fonctionnement :

Dépenses : 2 123 192,70 €
 Recettes : 2 123 192,70 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 1 501 988,89 € (dont 282 388,00 € de RAR)
Recettes : 1 501 988,89 € (dont 36 337,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 2 123 192,70 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 2 123 192,70 € (dont 0,00 € de RAR)

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BORDE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 5

Délibération 5 - Budget 2026 Service Assainissement

L'Assemblée délibérante, réuni sous la Présidence de Philippe BUSSERON, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 30 886,24 €
Recettes : 30 886,24 €

Fonctionnement :

Dépenses : 45 800,09 €
Recettes : 45 800,09 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 30 886,24 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 30 886,24 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 45 800,09 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 45 800,09 € (dont 0,00 € de RAR)

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BORDE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 5

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Noëlle MENAT rappelle au Conseil, qu'il faut prévoir la réfection de la rue du Vernay, surtout au niveau du virage (avec un enrochement, donc voir la communauté de communes et la police de l'eau pour éviter que la route s'effondre dans la Bouble).

Bruno LAMOUCHE fait un compte-rendu de la dernière réunion du SIVOM Val d'Allier et Philippe BUSSERON fait un compte-rendu de la dernière réunion du SICTOM.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Noëlle MENAT



Fait à BAYET ,
Le 03/03/2026 ,
Le Maire

